



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP

Éviter les générations perdues : préserver en toute circonstance l'éducation et l'emploi

12-14 septembre 2024, Erevan (Arménie)

Note sur l'anticonférence

Qu'est-ce que l'anticonférence ?

L'anticonférence constitue un créneau de l'ordre du jour de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires réservé aux échanges libres. Les thèmes de l'anticonférence sont **proposés et choisis par les jeunes parlementaires participants**.

L'anticonférence aura lieu dans la salle plénière le 13 septembre 2024 de 14 h 00 à 15 h 30. Il y aura deux séances de 45 minutes chacune.

Les personnes dont les propositions auront été retenues seront chargées d'organiser la séance en coordination avec le Secrétariat de l'UIP, de diriger les travaux de la séance et de présenter un résumé succinct des débats lors de la séance de compte rendu de la Conférence.

Comment proposer une séance de l'anticonférence

Toutes les délégations de jeunes parlementaires enregistrées auprès des parlements nationaux peuvent soumettre une proposition de thème en fonction de leurs intérêts et de leurs priorités. Des propositions conjointes de plusieurs délégations sont également possibles. Le thème doit :

- être en rapport avec le thème de la Conférence *Éviter les générations perdues : préserver en toute circonstance l'éducation et l'emploi* ; et
- aborder le sujet dans une perspective mondiale.

Seules les propositions liées au thème de la Conférence seront considérées comme valables. Les propositions qui ne sont pas liées au thème de la Conférence ou mettent l'accent sur des situations nationales ou régionales spécifiques ne seront pas acceptées.

Les délégations de jeunes parlementaires inscrites sont appelées à proposer une séance interactive et axée sur la résolution de problèmes. L'interprétation pour les séances de l'anticonférence sera assurée en anglais, français, espagnol et arabe, ainsi que dans d'autres langues enregistrées au préalable (conformément à la note d'information générale de la Conférence). Un projecteur et un ordinateur portable seront mis à disposition sur demande.

Afin de présenter une proposition, veuillez contacter le Secrétariat de l'UIP à l'adresse postbox@ipu.org. Merci de bien vouloir fournir :

- l'intitulé de la séance de l'anticonférence proposée ;
- une brève description (200 mots maximum) des objectifs de la séance et des sujets qui seront abordés ; et
- le nom, le titre et les coordonnées de la personne chargée d'organiser la séance.

L'intitulé et la description fournis constitueront la base de la liste des séances soumises au vote.

Les propositions peuvent être soumises en anglais ou en français. Les délégations inscrites sont invitées à soumettre une proposition au maximum. Seuls les parlements qui se sont déjà inscrits à la Conférence pourront soumettre des propositions.

La date limite de soumission des propositions a été décalée au vendredi 23 août 2024 (précédemment le 16 août).

Comment les séances de l'anticonférence seront-elles choisies ?

Les séances seront choisies par les participants à la Conférence. Le **mardi 27 août 2024**, la liste des propositions valables sera communiquée par courrier électronique par le Secrétariat de l'UIP aux jeunes délégués parlementaires inscrits.

Les jeunes parlementaires inscrits pourront voter pour leur sujet préféré au moyen d'un système en ligne. **La date limite de vote est fixée au lundi 2 septembre 2024.** L'identité de chaque votant restera anonyme.

Les deux propositions ayant reçu le plus de votes seront sélectionnées pour l'anticonférence. Le Secrétariat de l'UIP annoncera les thèmes retenus le **mercredi 4 septembre 2024**. Les organisateurs des séances sélectionnées seront invités à une séance d'information avec le Secrétariat de l'UIP avant la Conférence pour les aider à préparer leur séance de l'anticonférence.